

PROCURATION

A renvoyer, complété, paraphé sur chaque page et signé, au plus tard le 27 avril 2018, soit par courrier postal à l'attention de Monsieur Fabien De Jonge, Directeur Financier et Administratif, avenue Herrmann-Debroux 40-42 à 1160 Auderghem, soit par courrier électronique à l'adresse general_meeting@cfe.be. Si la procuration a été envoyée par courrier électronique, le mandataire devra se munir de la procuration originale signée le jour de l'assemblée.

Si actionnaire personne physique :

Le/la soussigné(e) ¹

Domicilié(e) à

Si actionnaire personne morale :

La soussignée ²

Dont le siège social est sis

propriétaire de actions de **CFE**

désigne, par la présente, Mme/Mr en qualité de mandataire³, aux effets de le/la représenter à **l'assemblée générale ordinaire des actionnaires** de CFE qui se tiendra à 1160 Bruxelles, avenue Herrmann-Debroux 40-42, le **jeudi 3 mai 2018 à 15 heures**.

Pour l'assemblée mentionnée ci-dessus, ou pour toute autre assemblée ayant le même ordre du jour, et pour laquelle l'actionnaire a donné mandat pour se faire représenter, le mandataire pourra prendre part aux délibérations et voter sur tous les points de l'ordre du jour (voir ci-joint), ainsi que de signer tous documents y relatifs et, en général, faire tout ce qui sera utile et nécessaire pour l'exécution du présent mandat.

Dans l'hypothèse où la présente procuration est renvoyée à la société avant le 18 avril 2018 et qu'un ou plusieurs actionnaires ont requis l'inscription de nouveaux sujets à l'ordre du jour et/ou de nouvelles propositions de décisions ⁴:

- Le/la soussigné(e) donne mandat au mandataire pour voter sur les nouveaux sujets et sur les sujets pour lesquels des nouvelles propositions de décisions ont été portées à l'ordre du jour.
- Le/la soussigné(e) donne mandat au mandataire pour voter sur les sujets pour lesquels des nouvelles propositions de décisions ont été portées à l'ordre du jour mais lui demande de s'abstenir pour les nouveaux sujets portés à l'ordre du jour.
- Le/la soussigné(e) donne mandat au mandataire pour voter sur les nouveaux sujets portés à l'ordre du jour mais lui demande de s'abstenir pour les sujets pour lesquels une nouvelle proposition de décision a été formulée.
- Le/la soussigné(e) demande au mandataire de s'abstenir pour les nouveaux sujets portés à l'ordre du jour ainsi que pour les sujets pour lesquels une nouvelle proposition de décision a été portée à l'ordre du jour.

Fait à, le 2018

Signature ⁵

¹ Nom et prénom

² Dénomination sociale complète

³ Veuillez noter que sauf exceptions, conformément à l'article 27 des statuts, chaque actionnaire ne peut désigner qu'un seul mandataire

⁴ Veuillez cocher UNE des cases

⁵ Faire précéder la signature de la mention "**Bon pour pouvoir**"

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire:

- 1. Rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017**
- 2. Rapport du commissaire relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017**
- 3. Approbation des comptes annuels**
Proposition de résolution :
Approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2017.
- 4. Approbation des comptes annuels consolidés**
Proposition de résolution :
Approbation des comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2017.
- 5. Affectation du bénéfice – Approbation du dividende**
Proposition de résolution :
Approbation d'un dividende brut de 2,40 euro par action, correspondant à un dividende net de 1,68 euro par action. Mise en paiement du dividende à partir du 24 mai 2018.
- 6. Rémunération**
 - 6.1. Approbation du rapport de rémunération**
Proposition de résolution :
Approbation du rapport de rémunération.
 - 6.2. Emoluments annuels administrateurs et commissaire**
Proposition de résolution :
Approbation, avec effet au 1er janvier 2018, de l'octroi au président du conseil d'administration et à chacun des autres administrateurs, d'émoluments annuels de respectivement 100.000 euros et 20.000 euros, *pro rata temporis* de l'exercice de leur mandat en cours d'année.
Approbation de l'octroi aux administrateurs, à l'exception du président du conseil d'administration, de jetons de présence de 2.000 euros par séance. Les rémunérations des administrateurs membres des comités d'audit et des nominations et rémunérations restent inchangées.
Approbation de l'octroi au commissaire d'une rémunération de 119.400 euros par an pour l'exercice de son mandat. Ces honoraires sont sujets à indexation annuelle.
- 7. Décharge aux administrateurs**
Proposition de résolution :
Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.
- 8. Décharge au commissaire**
Proposition de résolution :
Décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat durant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.
- 9. Nominations**
 - 9.1. Proposition de résolution :**
Approbation de la nomination de Euro-Invest Management SA, ayant pour représentante permanente Madame Martine Van den Poel, en tant qu'administrateur, pour un terme de trois (3) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de mai 2021. Euro-Invest Management SA et sa représentante permanente, Madame Van den Poel, répondent aux critères d'indépendance définis par l'article 526 ter du Code des sociétés et par le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009.
 - 9.2. Proposition de résolution :**
Approbation de la nomination de Much SPRL, ayant pour représentante permanente Madame Muriel De Lathouwer, en tant qu'administrateur, pour un terme de quatre (4) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de mai 2022. Much SPRL et sa représentante permanente, Madame De Lathouwer, répondent aux critères d'indépendance définis par l'article 526 ter du Code des sociétés et par le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009.